

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

CONVENTION DE
PARTENARIAT ET
DE FINANCEMENT
ENTRE LE SYANE
ET LE PÔLE
MÉTROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANÇAIS POUR
LA MISE EN PLACE
DU CONTRAT
CHALEUR
RENOUVELABLE
DU GENEVOIS
FRANÇAIS

N° BU2023-01

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 10
Pouvoirs : 2

Séance du 20 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt janvier à douze heures,
le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Annemasse,
sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY,
Président,

Convocation du : 13 janvier 2023

Secrétaire de séance : Gabriel DOUBLET

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Pierrick DUCIMETIERE –
M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES –
M. Gabriel DOUBLET – M. Christophe ARMINJON –
M. Claude THABUIS – Mme Nadine PERINET

• Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M.
Christophe ARMINJON – Mme Carole VINCENT donne
pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER – M. Stéphane VALLI –
Mme Aurélie CHARILLON – Mme Carole VINCENT –
M. Philippe MONET – M. Régis PETIT

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT ENTRE
LE SYANE ET LE PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS
FRANÇAIS POUR LA MISE EN PLACE DU CONTRAT CHALEUR
RENOUVELABLE DU GENEVOIS FRANÇAIS

Vu la délibération n°CS 2022-62 du Pôle métropolitain validant le dépôt d'une candidature Contrat Chaleur Renouvelable pour le Genevois français auprès de l'ADEME ;

Vu la convention cadre définissant les conditions de mise en œuvre du partenariat entre le Pôle métropolitain du Genevois Français et le Syane conclue en mai 2022 ;

Dans le cadre de la démarche TEPOS, le Genevois français vise à la fois à réduire ses consommations d'énergie, mais aussi à produire davantage d'énergie renouvelable locale pour suppléer aux ressources fossiles génératrices de pollution de l'air et de gaz à effet de serre. Le secteur du bâtiment

(résidentiel +tertiaire) est responsable des 3/4 des émissions de particules, des 2/3 des consommations d'énergie, d'1/3 des émissions de GES. Il constitue donc un axe de progrès important dans la démarche de transition écologique pour lequel l'outil « Contrat de Chaleur renouvelable », proposé par l'ADEME, est un levier intéressant pour l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre des PCAET.

Le Pôle métropolitain s'est donc proposé de porter un Contrat à l'échelle du Genevois français, en accord avec d'autres partenaires et tout particulièrement le Syane (Syndicat des énergies de la Haute-Savoie, lui-même porteur d'un contrat sur le reste de la Haute-Savoie - excepté sur le périmètre du Grand Annecy).

La convention cadre définissant les conditions de mise en œuvre du partenariat entre le Pôle métropolitain du Genevois Français et le Syane, conclue en mai 2022, définit la mise en place du contrat chaleur renouvelable sur le Genevois français comme l'un des sujets de coopération.

Afin de décliner et de mettre en œuvre cette coopération entre le Syane et le Pôle métropolitain, il est proposé une convention visant à fixer le cadre collaboratif permettant au Syane d'accompagner les collectivités du Genevois français haut-savoyard, dans leurs actions entrant dans le Contrat Chaleur Renouvelable, établi entre le Pôle métropolitain et l'ADEME.

De par sa mission, le Syane accompagnera sans contrepartie financière les communes étant adhérentes au service de Conseil énergie du Syane. Pour les autres, il est proposé que le Pôle métropolitain du Genevois français reverse une partie de l'enveloppe « animation » du Contrat Chaleur à hauteur des moyens mobilisés par le Syane, soit 10 % d'équivalent temps plein d'un conseiller chaleur renouvelable (technicien de catégorie B sur la base d'un coût annuel de 40 000 € brut/an). Cette enveloppe est conditionnée au nombre de projets accompagnés par le Syane : soit 4000€/an pendant 3 ans, dans la limite de 10 projets accompagnés maximum. Un projet qualifié d'« accompagné » est un projet ayant reçu un avis positif au comité d'engagement avec l'ADEME, pour recevoir une aide financière dans le cadre du CCR.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat et de financement ci-joint ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et mettre en œuvre la présente convention et les documents afférents ;
- **AUTORISE** le versement au SYANE de la participation financière de l'ADEME d'un montant maximum de 4 000 € par an, pendant 3 ans.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 26/01/23

Publié ou notifié le 26/01/23

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, holding a scale and a sword. The text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' is written around the perimeter, and 'R.F.' is at the bottom.